



## Mise en demeure de direction gale des finances publiques

Par **Popocattleya**, le **30/01/2017** à **22:43**

Bonjour

Je viens de recevoir une lettre de mise en demeure de la direction des finances publiques signalant des impayés datant du 30/10/2001

Pour des soins du 02/09/2001

Puis des impayés datant du 22/10/2002 pour des soins 28/08/2002

Puis des impayés datant du 07/11/2002 pour des soins du 28/08/2002

Cela fait 14 15 ans que ces frais ne m'ont pas été réclamés est ce normal ,légal ? n' y a t- il pas un délai surtout que depuis j' ai été

hospitalisée et que tout a été réglé sans soucis,

Pouvez vous me dire ce que je dois faire

N'y a t il pas un délai pour réclamer des frais ?

Dans l'attente je vous remercie

Popocattleya

Par **BrunoDeprais**, le **30/01/2017** à **22:53**

Bonsoir

Si tout a été réglé sans souci, il suffit d'apporter la preuve des paiements.

Sinon, il y a probablement prescription.